



Envoyé en préfecture le 11/02/2021
Reçu en préfecture le 11/02/2021
Affiché le 11/02/2021
ID : 081-200034056-20210209-D2021_20-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 09 février 2021

L'an deux mille vingt et un et le neuf février à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - MOLIERES - VERNHES - VIALA D. - MMES CENDRES (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTIE - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

N° 2021/20

Objet : Culture : Paiement du solde de la subvention 2020 à la Scène Nationale d'Albi (SNA)

Vu la délibération n°2019/22 du 19 mars 2019 relative à la convention de partenariat avec la Scène Nationale d'Albi conclue pour la période 2019-2021,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté le partenariat avec la SNA pour la programmation de spectacles dans le cadre de sa saison culturelle. La convention de partenariat prévoit une contribution annuelle de la CCLPA à la SNA d'un montant de 5 500 € par an. La note technique de la convention précise que « cinq spectacles au minimum seront proposés chaque année sur le territoire de la CCLPA ». Malheureusement, la crise sanitaire que nous vivons nous a contraint d'annuler 3 spectacles sur 5 en 2020.

La SNA sollicite la CCLPA pour le versement du solde de la subvention 2020, soit 2.750 € afin de les soutenir pendant cette période difficile économiquement liée à la crise sanitaire.

La SNA étant notre partenaire privilégié dans la réussite et la mise en place de notre saison culturelle, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de verser le solde de la subvention 2020 à la SNA pour un montant de 2.750 €, malgré la non réalisation de certains spectacles.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité (M. L. Vandendriessche ne prend pas part au vote) :

- approuve le versement du solde de la subvention 2020, d'un montant de 2.750 € à la Scène Nationale d'Albi, malgré la non réalisation de certains spectacles, afin de les soutenir économiquement,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2021,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et l'an que dessus :

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 10 février 2021.



Le Président

Thierry BARDOU

